



SOLDE DE CHARGES APRES DEMEMAGEMENT

Par mouette13, le 03/02/2012 à 14:49

Bonjour, j'ai déménagé fin avril 2011. La société de location SOGIMA me réclame un **solde de charges 2011** calculé sur les provisions des mois de présence (de janvier à avril) majoré de 15%. La régularisation interviendra au cours du 3ème trimestre 2012. Suis-je en droit de refuser de payer ces 15% supplémentaires et puis-je attendre la régularisation effective avec justificatifs à l'appui ?

D'autre part, pour l'exercice 2010, j'ai eu un solde créditeur en ma faveur après régularisation, crédit qui a été déduit de mon loyer du mois de janvier 2011. La SOGIMA me réclame également une somme sur cette exercice en me disant, je les cite "Plusieurs postes ont subi une augmentation sensible indépendante de notre volonté. Il s'agit notamment de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (la hausse est supérieure à 12%), de l'électricité. Parallèlement, il a été procédé, cette année, à la vérification et à l'entretien des VMC, opération qui survient tous les deux ans".

Puis-je refuser de payer car aucun justificatif ne m'a été fourni ? je trouve cela très singulier, effectivement ils peuvent me dire n'importe quoi !

Je vous remercie